

*Initiatives ministérielles*

Mais, évidemment, monsieur le Président, il y a des cas où la médiation ne conviendra pas. Alors ils continueront à être soumis à un examen complet par une commission. Et si une tentative de médiation échoue, le ministre de l'Environnement pourra encore établir une commission d'examen.

Monsieur le Président, tous les rapports d'évaluation des grands projets devront proposer un programme de suivi qui sera tenu à la disposition du public. Alors, on ne cache rien, c'est à la disposition du public. Nous pourrions ainsi vérifier l'exactitude des prévisions de l'évaluation environnementale; nous pourrions également évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des répercussions d'un projet sur l'environnement.

Ce qui me plaît surtout dans cette réforme, monsieur le Président, ce sont les occasions accrues que le public aura de participer. Le public fait partie intégrante du processus, et le projet de loi devient transparent, devient accessible au public, et cela évite que l'on dise des choses un jour et qu'un peu plus tard il s'avère que ce n'est pas le cas. Alors, le processus de suivi, ouvert au public, voilà une bonne garantie de l'efficacité du projet de loi C-78.

Monsieur le Président, nous avons l'intention de faire également la lumière sur toutes les démarches entreprises et de solliciter la pleine participation du public à tous les stades du processus d'évaluation environnementale. Pas seulement au début, pas seulement dans le milieu du processus, pas seulement à la fin, mais durant tout le processus d'évaluation environnementale. Nous désirons surtout faire en sorte que les préoccupations du public soient prises en considération comme partie intégrante du processus d'examen.

Monsieur le Président, il y aura consultation publique à toutes les étapes et dans tous les cas. Le public sera tenu au courant et nous solliciterons ses commentaires. Dans ce but, des registres publics seront établis. Ils serviront de sources d'information concernant tous les projets. Et le public y aura accès, et le public sera au courant de tous les projets.

Le but ultime et louable de ce projet de loi, monsieur le Président, est de mieux protéger l'Environnement en attribuant au ministre de l'Environnement une plus grande part de responsabilité en ce qui a trait au processus et en facilitant la participation du public à toutes les étapes du processus, tout en maintenant le principe de l'auto-évaluation et en tenant les différents ministères fédéraux et organismes gouvernementaux responsables des conséquences environnementales des décisions qu'ils prendront au sujet des projets.

En tenant compte de tous ces éléments, la réforme proposée, monsieur le Président, mérite notre appui. Le nouveau processus d'évaluation environnementale pro-

posé ici est juste et efficace, et surtout il tient compte de la réalité environnementale canadienne des années 2000.

De plus, monsieur le Président, le processus sera équilibré. Chaque projet recevra exactement l'attention qu'il mérite, en qualité comme en quantité.

Finalement, monsieur le Président, et je conclurai là-dessus, le processus nous servira de tremplin pour passer d'une approche de questions environnementales très coûteuse et inefficace, selon laquelle on réagit et on répare, à une approche beaucoup plus rentable de prévention et de prévision.

Monsieur le Président, le temps est venu qu'on cesse de prendre de grandes décisions de développement de projets et qu'on ne tienne plus compte des impacts sur notre écologie et sur notre environnement. Il est fini, monsieur le Président, le temps où on réagit et on répare les dégâts qu'on n'a pas su prévoir par le passé. Aujourd'hui, on étudie le projet de loi C-78, qui nous permettra d'intégrer dès le départ, dans la planification des grands projets, une préoccupation environnementale et de faire en sorte que l'on ne soit pas pris dans 15 ou 20 ans à réparer ce qu'on aura détruit par manque de planification ou par manque de jugement.

Alors, monsieur le Président, je demande donc à tous les députés de cette Chambre d'appuyer la deuxième lecture du projet de loi C-78 parce que c'est un projet de loi efficace, un projet de loi ouvert, un projet de loi qui inclut un processus transparent, qui donne la possibilité au public de s'intégrer, de participer de façon active à tout ce processus-là et, monsieur le Président, je pense que tous les députés de cette Chambre seront très heureux de ce projet de loi qui est une initiative du gouvernement et seront très heureux de l'appuyer avec beaucoup d'emballement parce que je sais que tous les députés de cette Chambre ont une préoccupation environnementale très présente et qu'ils sont désireux que dès maintenant, avec un excellent projet de loi comme le projet de loi C-78, l'on puisse protéger notre environnement, protéger nos ressources en fonction des générations futures, en fonction de l'avenir de nos enfants.

Alors, j'invite une fois de plus, monsieur le Président, tous les députés de cette Chambre, dans un geste environnemental et écologique, d'appuyer sans réserve le projet de loi C-78.

• (1700)

[Traduction]

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, je veux féliciter le vice-président du comité spécial sur le projet de loi C-78. Je sais qu'il s'intéresse vivement aux travaux concernant les textes législatifs sur les évaluations environnementales au Canada.